

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1592

Artikel: Travail : l'appel de la précarité
Autor: Guyaz, Jacques / Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'appel de la précarité

Deux études mandatées par le Secrétariat d'Etat à l'économie donnent une image contrastée de l'emploi précaire en Suisse. Loin d'une vision misérabiliste, le travail sur appel notamment peut constituer une forme d'activité acceptable, une fois réglementée.

L'emploi précaire n'avait pas fait l'objet de véritables enquêtes en Suisse jusqu'aux travaux récents publiés par *La vie économique*. Certains de ces résultats ne manquent pas d'être surprenants et remettent en cause quelques idées reçues. Le travail précaire est défini par l'insécurité dans le temps d'activité, dans la rémunération ou dans la protection sociale. Cette insécurité est parfois compensée par une prime de risque ou une rémunération élevée, mais il s'agit là du cas exceptionnel de spécialistes de haut niveau, engagés pour une tâche précise, pendant une durée limitée. L'immense majorité des précaires n'appartient bien sûr pas à cette catégorie.

L'évolution du travail précaire en Suisse est difficile à apprécier en raison d'un changement de critères statistiques en l'an 2000. Jusqu'à cette date, le travail sur appel n'était pas pris

en compte dans l'évaluation du travail précaire qui, dans son ensemble, est resté stable dans les années nonante et n'a pas augmenté. En revanche, il est impossible de dire si le travail sur appel, a augmenté ou non pendant la même période.

Plus de 196 000 personnes, soit 5.4% de la population active émarginent à la catégorie du travail sur appel, essentiellement des femmes mariées avec enfants, des personnes sans CFC et des ex-demandeurs d'emplois. Plus de la moitié d'entre eux ne bénéficie pas d'un nombre minimum d'heures de travail garanti. L'image du travail sur appel est liée aux grands magasins. Or, près de 30% des emplois de ce type sont le fait du secteur parapublic (santé, CFF ou La Poste). Une analyse fine des données recueillies va à l'encontre de la vision habituelle de personnes en situation précaire qui oscillent entre le chômage

et le travail sur appel. Les personnes qui ont travaillé sur appel en 2001 ont exercé ensuite une autre forme d'emploi en 2002 et seules 2% se sont retrouvés au chômage, alors que 20% ont renoncé à exercer une activité lucrative. De même huit salariés sur dix travaillant sur appel en 2002 avaient une autre forme d'activité en 2001 et il n'en reste que 4% au chômage en 2001.

Mobilité et stabilité

La caractéristique du travail sur appel est de favoriser une mobilité considérable fort inhabituelle en Suisse. Le pourcentage de personnes issues du chômage ou y retournant peut sembler faible, mais il est néanmoins très supérieur à ce que l'on peut constater dans les mouvements liés aux emplois «normaux». Le travail sur appel est bien un moyen pour un chômeur de retrouver un emploi et parfois de se retrouver à nouveau sans emploi, mais ce n'est pas le fait marquant de ce type d'emploi.

La stabilité des rapports avec l'employeur est une autre caractéristique étonnante. Parmi les personnes travaillant sur appel en 2001 ayant retrouvé un emploi fixe en 2002, seules 13% ont changé d'employeur. A l'inverse, parmi celles qui ont passé d'un emploi fixe à un emploi sur appel entre 2001 et 2002, elles ne sont que 9% à avoir changé d'employeur. Les travailleurs sur appel restent en moyenne près de huit ans

dans la même entreprise. Ce sont donc des rapports d'une grande stabilité. La même enquête indique que la satisfaction au travail des actifs sur appel est la même que celle des employés avec un statut normal. D'autre part la grande majorité des employés sur appel quittant le monde du travail le fait volontairement.

En fait le travail sur appel n'apparaît pas comme une forme de précarité, mais comme une variété de contrat de travail parmi d'autres. Naturellement elle présente de nombreux inconvénients, en particulier pour l'accès à la prévoyance sociale, mais inutile de dire que ce genre d'études réjouit beaucoup les employeurs et embarrasse quelque peu les syndicats.

Une initiative parlementaire de l'ex-conseillère nationale Rosmarie Dormann PDC lucernoise, actuellement en cours d'examen, réclame une obligation en matière d'appel, un délai de notification des horaires et un nombre minimal d'heures de travail. Loin d'une vision misérabiliste et fausse du travail sur appel et d'un éloge absurde de la flexibilité, cette initiative constitue sans doute une bonne base de négociations pour introduire d'indispensables éléments de sécurité pour l'employé qui adopte ou qui subit cette forme d'activité. *jg*

La vie économique, seco, 2-2004.

Dépassement au Gothard

A l'annonce des premiers dépassements, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a déclaré qu'ils seraient compensés par des économies obtenues par renoncement à des ouvrages prévus pour améliorer le réseau ferroviaire interne ou pour faciliter des liaisons externes avec les lignes à grande vitesse. Etonnante logique. Comme il y aura d'autres dépassements prévisibles on renoncera encore à d'autres chantiers. Et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait percé ce tunnel sans fond en asséchant tous les autres crédits.

Vivement le recours aux crédits supplémentaires pour que le Gothard coûte lisiblement ce qu'il coûtera sans entamer la substance des travaux dont le reste du pays a besoin. *ag*